Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022102-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 9 JUIN 2022

****

N°D2022_102

OBJET : REPARTITION DE L'ACOMPTE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (P.A.C.T.) 2022

Date de convocation : le 03 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers votants : 50

Le neuf juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Dominique BEAUCHAMP, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Nathalie BERTON, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Isabelle DELACÔTE, Christel DUCLOS, Michelle DUVAULT, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Séverine HEFTI-BOYER, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sophie SEIGNEURIN, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Olivier COLAS-BARA, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, James RIO, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Valérie ANDRÉ donne pouvoir à Patrick NATHIE
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Alain JAOUEN donne pouvoir à Sandrine PERROUD
Aline JASNIN donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Marlène LABRUNIE donne pouvoir à Patrick MICHAUD
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Patrice GARNIER
Stéphanie LEFIEF donne pouvoir à Alain ESNAULT

Conseillers communautaires absents excusés :
Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Frédéric GRILLET, Pierre LATOURRETTE, Alain PATRICE.

Secrétaire de séance : Sylvie GINER

****

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022102-DE

La Région Centre-Val de Loire a mis en place un dispositif de financement dans le domaine culturel intitulé « Projet artistique et culturel de territoire » (PACT).

La structure porteuse (Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre) inscrit les manifestations qui correspondent au projet culturel qu'elle souhaite mettre en place sur le territoire. Elle a la charge de redistribuer les fonds aux partenaires inscrits.

1. Actions concernées en 2022

Le PACT comprend les actions culturelles de communes et associations du territoire ayant déposé un dossier et dont les actions correspondent aux critères régionaux (emploi d'artistes professionnels notamment).

Le cas échéant le reliquat est conservé par Touraine Vallée de l'Indre pour ses actions.

2. Montant de la subvention et modalités de financement

Après étude du dossier du projet prévisionnel 2022, la Région Centre-Val de Loire a accordé une subvention au titre du PACT 2022 de **95 000 €** pour des dépenses artistiques prévisionnelles de 250 000 €, soit 38% du budget artistique. Un acompte de 47 500 € a été versé cette année.

Il convient de reverser cet acompte aux partenaires concernés.

En respectant ces modalités, la répartition de la subvention en fonction des organisateurs **serait la suivante :**

Organisateur	Budget artistique Prévisionnel retenu	Subvention prévisionnelle (38% du budget artistique)	Acompte à verser en 2022
Commune de Monts	70 000 €	26 600 €	13 300 €
Commune d'Azay-le-Rideau	27 000 €	10 260 €	5 130 €
Commune de Bréhémont	3 800 €	1 444 €	722 €
Commune de Veigné	40 000 €	15 200 €	7 600 €
Commune de Villaines-les-Rochers	1 500 €	570 €	285 €
Commune d'Esvres-sur-Indre	4 500 €	1 710 €	855 €
Commune de Saché	6 000 €	2 280 €	1 140 €
Commune de Thilouze	1 400 €	532 €	266 €
Commune de Montbazon	7 800 €	2 964 €	1 482 €
Association Monster Hot Rockers	5 000 €	1 900 €	950 €
Association Les Wagons	18 000 €	6 840 €	3 420 €
Association CEDR	33 000 €	12 540 €	6 270 €
Association Oh La Villaines	6 000 €	2 280 €	1 140 €
ASC Ste Catherine-de-Fierbois	18 000 €	6 840 €	3 420 €
Le Comptoir	2 000 €	760 €	380 €
Association Backline	6 000 €	2 280 €	1 140 €
	TOTAL	**95 000 €**	**47 500 €**

Envoyé en préfecture le 15/06/2022
Reçu en préfecture le 15/06/2022
Affiché le 15/06/2022
ID : 037-200072650-20220609-D2022102-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2021.09.B.3.1.1. en date du 30 septembre 2021 validant le Projet artistique et culturel de territoire 2022 ;

VU la convention d'application annuelle n°2022 – P00001262 signée entre la Région Centre-Val de Loire et Touraine Vallée de l'Indre ;

CONSIDERANT l'intérêt général des activités organisées par la Communauté de communes ou proposées par ses partenaires en vue d'une programmation culturelle définie dans un Projet artistique et culturel de territoire ;

CONSIDERANT que la Région Centre-Val de Loire a attribué une subvention de 95 000 € au titre de la programmation culturelle définie dans un Projet artistique et culturel de territoire et versé un acompte de 47 500 € ;

CONSIDERANT qu'il convient de répartir l'acompte entre les partenaires culturels inscrits dans le Projet artistique et culturel de territoire ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le reversement de l'acompte du PACT 2022 selon la répartition suivante :

Organisateur	Budget artistique Prévisionnel retenu	Subvention prévisionnelle (38% du budget artistique)	Acompte à verser en 2022
Commune de Monts	70 000 €	26 600 €	13 300 €
Commune d'Azay-le-Rideau	27 000 €	10 260 €	5 130 €
Commune de Bréhémont	3 800 €	1 444 €	722 €
Commune de Veigné	40 000 €	15 200 €	7 600 €
Commune de Villaines-les-Rochers	1 500 €	570 €	285 €
Commune d'Esvres-sur-Indre	4 500 €	1 710 €	855 €
Commune de Saché	6 000 €	2 280 €	1 140 €
Commune de Thilouze	1 400 €	532 €	266 €
Commune de Montbazon	7 800 €	2 964 €	1 482 €
Association Monster Hot Rockers	5 000 €	1 900 €	950 €
Association Les Wagons	18 000 €	6 840 €	3 420 €
Association CEDR	33 000 €	12 540 €	6 270 €
Association Oh La Villaines	6 000 €	2 280 €	1 140 €
ASC Ste Catherine-de-Fierbois	18 000 €	6 840 €	3 420 €
Le Comptoir	2 000 €	760 €	380 €
Association Backline	6 000 €	2 280 €	1 140 €
	TOTAL	**95 000 €**	**47 500 €**

Pour extrait conforme,

TOURAINE-VALLÉE DE L'INDRE (Indre-et-Loire)

Signé par : Eric LOIZON
Date : 15/06/2022
Qualité : CCTVI - Président